

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 1 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L  
Code du produit: 14CHQ

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Hygiène et entretien du manteau

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **FONTENAS S.L.**  
Adresse: CARRETERA VALENCIA-ADEMUZ, 36 Km 30  
Ville: 46160 - LLIRIA  
Province ou région: VALENCIA  
Numéro de Téléphone: +34900108349  
E-mail: fontenas@fontenas.es  
Web: www.fontenas.es

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34900108349 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-15:00)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 2 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Phrases EUH:

EUH070 Toxique par contact oculaire.  
EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).  
Peut produire une réaction allergique.  
EUH208 Contient propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes. Peut produire une réaction allergique.

### Contient:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

| Identifiants                                                                     | Nom                                                                                                           | Concentration | (*)Classification Règlement (CE)<br>No 1272/2008                                        |                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  |                                                                                                               |               | Classification                                                                          | Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë |
| CAS No: 68891-38-3<br>CE No: 500-234-8<br>Registration No: 01-2119488639-16-XXXX | Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts                                                         | 10 - 25 %     | Aquatic Chronic 3, H412 - Eye Dam. 1, H318 - Skin Irrit. 2, H315                        | Eye Irrit. 2, H319: 5 % ≤ C < 10 %<br>Eye Dam. 1, H318: C ≥ 10 %        |
| CAS No: 56-81-5<br>CE No: 200-289-5<br>Registration No: 01-2119471987-18-XXXX    | [2] glycerol                                                                                                  | 2.5 - 10 %    | -                                                                                       | -                                                                       |
| CAS No: 61789-40-0<br>CE No: 263-058-8<br>Registration No: 01-2120770501-61-XXXX | propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes | 0.1 - 1 %     | Aquatic Chronic 3, H412 - Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 | -                                                                       |

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 3 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

|                                              |                                                                                                     |              |                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Index No: 613-167-00-5<br>CAS No: 55965-84-9 | masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 0 - 0.0015 % | Acute Tox. 2, H310 - Acute Tox. 2, H330 - Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 (M=100) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) - Eye Dam. 1, H318 - Skin Corr. 1C, H314 - Skin Sens. 1A, H317 | Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0,6 %<br>Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %<br>Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %<br>Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %<br>Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0,6 % |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctènes ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 4 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.**

#### **Risques particuliers.**

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### **5.3 Conseils aux pompiers.**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

### **Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

### **6.4 Référence à d'autres rubriques.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).**

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 5 de 12  
Date d'impression: 11/03/2024

Pas disponible.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

| Nom      | N. CAS  | Pays       | Valeur limite | ppm | mg/m <sup>3</sup> |
|----------|---------|------------|---------------|-----|-------------------|
| glycerol | 56-81-5 | France [1] | Huit heures   |     | 10                |
|          |         |            | Court terme   |     |                   |

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

| Nom                                             | DNEL/DMEL              | Type                                 | Valeur                     |
|-------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| glycerol<br>CAS No: 56-81-5<br>EC No: 200-289-5 | DNEL<br>(Travailleurs) | Inhalation, Chronique, Effets locaux | 56<br>(mg/m <sup>3</sup> ) |

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

##### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

|                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Concentration:</b>                                                                                                             | <b>100 %</b>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Utilisation(s):</b>                                                                                                            | <b>Hygiène et entretien du manteau</b>                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Protection respiratoire:</b>                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection des mains:</b>                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.              |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection des yeux:</b>                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.              |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection de la peau:</b>                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PPE:                                                                                                                              | Chaussures de travail                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Caractéristiques:                                                                                                                 | Marquage «CE» Catégorie II.                                                                                                                                                                                                                                              |
| Normes CEN:                                                                                                                       | EN ISO 13287, EN 20347                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Maintenance:                                                                                                                      | Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.                                                                               |
| Observations:                                                                                                                     | Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures. |

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 6 de 12  
Date d'impression: 11/03/2024

État physique: Non applicable (objets)  
Couleur: Caractéristique  
Odeur: Caractéristique  
Seuil olfactif: Non disponible  
Point de fusion: Non disponible  
Point de congélation: Non disponible  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non disponible  
Inflammabilité: Non disponible  
Limites inférieure d'explosion: Non disponible  
Limites supérieure d'explosion: Non disponible  
Point d'éclair: Non disponible  
Température d'auto-inflammation: Non disponible  
Température de décomposition: Non disponible  
pH: 6 - 7 (10%)  
Viscosité cinématique: Non disponible  
Solubilité: Non disponible  
Hydro solubilité: Non disponible  
Liposolubilité: Non disponible  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible  
Pression de vapeur: Non disponible  
Densité absolue: Non disponible  
Densité relative: Non disponible  
Densité de vapeur relative: Non disponible  
Caractéristiques des particules: Non disponible

### 9.2 Autres informations.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité: 1200 - 5200 cP  
Point de goutte: Non disponible  
Scintillation: Non disponible  
% Solides: Non disponible

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctène ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 7 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

| Nom                                                                                               | Toxicité aiguë |                                                |        |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------|--------|-----------------|
|                                                                                                   | Type           | Essai                                          | Espèce | Valeur          |
| masse de réaction de 5-chloro2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol3-one (3:1) | Oral           | LD50                                           | Rata   | 53 mg/kg bw [1] |
|                                                                                                   |                | [1] Mutation Research. Vol. 118, Pg. 129, 1983 |        |                 |
|                                                                                                   | Cutané         |                                                |        |                 |
| CAS No: 55965-84-9 EC No:                                                                         | Inhalation     |                                                |        |                 |

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

| Nom                                                                                      | Écotoxicité |       |        |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|--------|----------------------|
|                                                                                          | Type        | Essai | Espèce | Valeur               |
| masse de réaction de 5-chloro2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol3- | Poissons    | LC50  | Pez    | 0,36 mg/l (96 h) [1] |
|                                                                                          |             | LC50  | Pez    | 0,19 mg/l (96 h) [2] |

-Continue à la page suivante.-

fontenas  
labs

**Page 8 de 12**  
**Date d'impression: 11/03/2024**

*-Continue à la page suivante.-*



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 9 de 12  
Date d'impression: 11/03/2024

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux:

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 10 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

| Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Conditions de restriction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3. Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:<br>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;<br>b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;<br>c) la classe de danger 4.1;<br>d) la classe de danger 5.1. | 1. Ne peuvent être utilisés:<br>- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,<br>- dans des farces et attrapes,<br>- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.<br>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.<br>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:<br>- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,<br>- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.<br>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).<br>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:<br>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;<br>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;<br>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010. |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

|      |                                                                                         |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.                                                             |
| H310 | Mortel par contact cutané.                                                              |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H330 | Mortel par inhalation.                                                                  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

- Continue à la page suivante. -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1 Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 31/08/2023

Page 11 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

Codes de classification:

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 2  
Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 2  
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3  
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
Skin Corr. 1C : Corrosif cutanée, Catégorie 1C  
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2  
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1  
Skin Sens. 1A : Sensibilisant cutané, Catégorie 1A

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changements de données du fournisseur (SECTION 1.3).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Dangers physiques            | D'après les données d'essais |
| Dangers pour la santé        | Méthode de calcul            |
| Dangers pour l'environnement | Méthode de calcul            |

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
NOEC: Concentration sans effet observé.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>  
<http://echa.europa.eu/>  
Règlement (UE) 2020/878.  
Règlement (CE) No 1907/2006.  
Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 14CHQ-QUINA ENERGISER SHAMPOO PSH 5L

fontenas  
labs

Version 1      Date d'établissement: 1/06/2023

Version 2 (substitue a la version 1)      Date de révision: 31/08/2023

Page 12 de 12

Date d'impression: 11/03/2024

ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.